



Honoraires de transaction TTC à la charge vendeurs selon arrêté du 26 Janvier 2022

Prix de vente	honoraires TTC
✓ De 0 à 60 000 €	6 000 € T.T.C
✓ De 60 001 à 70 000 €	7 000 € T.T.C
✓ De 70 001 à 135 000 €	8 000 € T.T.C
✓ De 135 001 € et au-delà	6 % T.TC de la valeur du bien
✓ VIAGER 7 % TTC de la valeur du bien avec un minimum de 10 000 €	
✓ En cas de vente en inter-cabinets, les honoraires qui s'appliquent sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.	
✓ Honoraires AVIS DE VALEUR 150 € TTC	

Honoraires de location selon arrêté du 26 Janvier 2022

Locaux d'habitation soumis à la loi du 06 Juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation	0 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € par m ² pour un bien situé en zone non tendue	8 € par m ² pour un bien situé en zone non tendue
Etat des lieux location vide et/ou meublée	3 € par m ²	3 € par m ²
- Le montant total des honoraires bailleur et locataire sont plafonnées à un mois de loyer hors charges		

- Plafonds par zone et par m² : Très tendue 12 € et 3 € EDL - tendue 10 € et 3 € EDL - Non tendue 8 € et 3 € EDL

Honoraires de gestion selon arrêté du 26 Janvier 2022

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière : sur encaissement des loyers et charges	7.5 % T.T.C
Assurance Garantie Loyers Impayés	2.5 % TTC sur loyer charges comprises
Vacation horaires à la demande	50 € de 1'heure TTC